

*Le Maire*

Chevreuse, le 02 avril 2025

Nos références :  
CAR/GL-90018

A l'attention :  
des membres du  
Conseil Municipal

Objet :  
Convocation de  
l'assemblée  
délibérante

Pièces Jointes :  
notes explicatives  
de synthèse  
prescrites par  
l'article L2121-12 du  
Code Général des  
Collectivités  
Territoriales

Copie :  
Communication

## CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira,  
le 08 avril 2025 à 19h00 heures,  
dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

\*

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Compte-rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Approbation du procès-verbal du 13 mars 2025
- M. Jean-Luc JANNIN, Maire de Saint-Forget et 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCHVC, présentera le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Orge et de l'Yvette

### Avis

- 2025-08 : Avis sur le projet du Schéma de l'Aménagement et de Gestion des Eaux adopté par la Commission Locale de l'Eau le 13 février 2025 ;
- 2025-09 : Avis sur l'identification des surfaces naturelles, agricoles et forestières susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques ;

### Environnement

- 2025-10 : Instauration d'une participation financière à l'installation de dispositifs anti-inondations chez les particuliers sinistrés ;

### Foncier

- 2025-11 : Acquisition des parcelles AH n° 153 et 155 ;

### Finances-fiscalité

- 2025-12 : Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2024 du budget de la Ville ;
- 2025-13 : Adoption du budget primitif 2025 de la Ville ;
- 2025-14 : Fixation des taux de fiscalité locale ;
- 2025-15 : Fongibilité des crédits.



Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC

